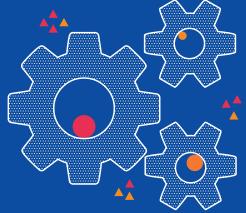


Sommet social pour des emplois et une croissance équitables

Göteborg, le 17 novembre 2017



VERS UNE MOBILITÉ ÉQUITABLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE:

UNE AUTORITÉ EUROPÉENNE DU TRAVAIL



«Nous devrions faire en sorte que toutes les règles de l'UE en matière de mobilité des travailleurs soient mises en œuvre de manière juste, simple et efficace par un nouvel organisme européen d'inspection et d'application. Il y a quelque chose d'absurde à disposer d'une Autorité bancaire pour faire appliquer les normes bancaires, mais pas d'une Autorité commune du travail pour veiller au respect de l'équité dans notre marché unique.»

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, Discours sur l'état de l'Union, 13 septembre 2017

POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN D'UNE AUTORITÉ EUROPÉENNE DU TRAVAIL?

- ▶ 16 millions d'Européens vivent et travaillent aujourd'hui dans un État membre autre que celui de leur nationalité, soit deux fois plus qu'il y a 10 ans.
- Chaque jour, **1,7 million de navetteurs européens** se rendent dans un autre État membre et des **millions de citoyens voyagent** à travers l'Europe pour des raisons commerciales ou familiales.
- Les citoyens et les entreprises doivent pouvoir accéder facilement aux informations et être sûrs des possibilités et droits dans leur pays et au-delà des frontières. Les autorités nationales doivent coopérer harmonieusement.



QUE FERA CETTE AUTORITÉ?



Renforcer la coopération administrative et la confiance mutuelle entre les autorités nationales, notamment par la résolution des éventuels différends.



▶ Offrir un guichet unique aux citoyens, aux entreprises et aux autorités publiques en rassemblant les outils existants à l'appui de la mobilité transfrontière (EURES – Le Portail européen sur la mobilité de l'emploi, Coordination de la sécurité sociale dans l'UE, Carte européenne d'assurance maladie, Carte bleue européenne, etc.).



Lutter contre les abus et organiser des contrôles conjoints par les inspections nationales.

> S'appuyer sur les agences et structures existantes pour mieux gérer les activités conjointes, par exemple en matière de prévision des compétences, de santé et de sécurité au travail, de gestion des restructurations et de lutte contre le travail non déclaré.



Agences et structures actives dans le domaine:

- > Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
- Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
- Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
- Fondation européenne pour la formation
- Portail européen sur la mobilité de l'emploi
- Plate-forme européenne de lutte contre le travail non déclaré

Autres initiatives récentes de la Commission visant à garantir une mobilité équitable:

- ▶ Réforme de la directive concernant le détachement de travailleurs, mettant en œuvre le principe d'une même rémunération pour un même travail effectué au même endroit.
- Modernisation des règles de l'Union européenne pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, en vue de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, d'assurer un traitement équitable aux personnes mobiles et aux contribuables et d'offrir de meilleurs outils de coopération entre les autorités des États membres.
- Lancement du système électronique d'informations sur la sécurité sociale, qui permet aux États membres d'échanger des informations sur la sécurité sociale des travailleurs mobiles de manière plus rapide et plus aisée.

PROCHAINES ÉTAPES



Au printemps 2018, la Commission présentera une proposition relative à l'établissement d'une Autorité européenne du travail et d'un numéro de sécurité sociale européen.